



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2019

### Non au chauffage électrique peu performant qui aggravera la facture des Français

Alors que les travaux sur la future Réglementation Environnementale 2020 dans les bâtiments neufs sont en cours, **de très nombreux acteurs de la filière dénoncent la volonté des pouvoirs publics de donner un avantage significatif aux solutions électriques peu performantes**, au mépris des efforts d'efficacité énergétique attendus par ailleurs.

En abaissant artificiellement le coefficient d'énergie primaire de l'électricité et en proposant de modifier la méthode de calcul des émissions de carbone induites, **les pouvoirs publics s'attaquent, sans concertation véritable, à deux éléments majeurs de la politique énergétique de notre pays.**

Pour justifier la baisse du coefficient d'énergie primaire, le tour de passe-passe consiste à s'appuyer, ni sur la valeur actuelle retenue par consensus et déjà inférieure à la réalité, ni sur la méthode européenne appuyée sur le mix 2020, mais sur une valeur prospective du mix énergétique 2035, date où hypothétiquement il n'y aurait plus que 50% de nucléaire en France.

En faisant « comme si la part du nucléaire avait déjà baissé », **le nouveau coefficient d'énergie primaire, en nette baisse, permet le retour du convecteur électrique.** Acter un tel retour en arrière c'est :

- **Augmenter la facture d'électricité des Français**, au détour de la modification d'une norme très technique et sans annonce explicite. Un radiateur peu performant n'aura jamais l'efficacité énergétique des solutions développées ces dernières années.
- **Augmenter les besoins de puissance électrique en hiver**, alors même que la production d'électricité « pilotable » va se restreindre.
- **Impacter toute une filière industrielle** qui a pourtant largement investi ces dernières années dans des équipements efficaces énergétiquement.

Dans le même temps, les pouvoirs publics proposent de revoir la méthode de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> en réduisant artificiellement le facteur d'émission de près de 60 %. **Là encore, les solutions électriques sont artificiellement favorisées.**

**Les acteurs de la filière appellent les pouvoirs publics à revenir à un projet de RE 2020 plus juste et plus équilibré** et demandent concrètement de :

- **Revenir sur la baisse annoncée du coefficient d'énergie primaire** en maintenant 2020 comme année de référence et non la date artificielle de 2035. Cette estimation sera actualisée tous les 4 ans comme le prévoit la méthode européenne.
- **Revenir sur la méthode de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> annoncée**, tout en prévoyant une révision tous les 4 ans.

Plus largement, la filière demande un **changement de méthode dans la « consultation » actuellement en cours** par une plus grande écoute de la part des pouvoirs publics.

**Contact presse : Estelle Forfert - FTI Consulting**

T +33 (0)1 47 03 69 52 | M +33 (0)7 71 50 71 38

Estelle.forfert@fticonsulting.com

### **À propos de l'AFG**

L'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle compte 8 membres titulaires (ENGIE, TOTAL, EDF, CFBP, Gazprom, GRDF, GRTgaz, Teréga), 29 membres associés et environ 600 membres sociétaires. Elle représente l'ensemble des acteurs de la chaîne gazière.

[www.afgaz.fr](http://www.afgaz.fr)

### **A propos du CFBP**

Acteur de référence dans le secteur de l'énergie, le CFBP représente la filière de l'énergie GPL auprès des acteurs économiques et politiques en France, en Europe et dans le monde. Maîtrise de l'énergie, réglementation, formation, sécurité et promotion sont au cœur de ses missions. Le CFBP travaille en collaboration avec diverses structures et associations nationales et internationales, dont il est membre actif.

[www.cfbp.fr](http://www.cfbp.fr)

### **A propos de Coénove**

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de la filière gaz – énergéticiens, industriels et professionnels- tous convaincus de la pertinence d'une approche nouvelle basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz doit jouer dans la stratégie énergétique de la France.

[www.coenove.fr](http://www.coenove.fr)

### **A propos d'Energies et Avenir**

L'association Energies et Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain, et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France.

[www.energies-avenir.fr](http://www.energies-avenir.fr)

### **A propos de la Fédération Française du Bâtiment**

La Fédération Française du Bâtiment est une organisation professionnelle qui a pour but de représenter et défendre les entreprises de bâtiment auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des autres acteurs de la construction.

[www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

### **A propos de Synasav**

Organisation professionnelle, depuis 1966, le Syndicat national de la maintenance et des services en efficacité énergétique (SYNASAV), réunit les professionnels de la maintenance de l'ensemble des équipements du logement en matière de chauffage, de climatisation, de ventilation, de traitement de l'air et production d'eau chaude sanitaire (tous types d'énergies, tous types d'habitats).

[www.synasav.fr](http://www.synasav.fr)

### **A propos d'Uprigaz**

Syndicat professionnel créé en mai 1999, l'UPRIGAZ (Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz) rassemble des entreprises présentes sur tout ou partie de l'ensemble de la chaîne gazière : depuis l'exploration et la production de gaz jusqu'à sa commercialisation, en passant par le transport, le stockage et le trading.

[www.uprigaz.com](http://www.uprigaz.com)